

## **MENSUALITE 2 PIECES – LOT A11 – 696,01€**

Exemple de mensualité pour l'appartement 2 pièces, lot A11, d'une surface habitable de 41 m<sup>2</sup> + 7,46 m<sup>2</sup> de loggia, hors stationnement, situé au rez-de-chaussée de la résidence « Intervalles », à Vénissieux (69200).

Appartement 2 pièces lot A11 à 171.000 (2 personnes) INVESTISSEMENT :

Votre appartement 2P en zone B1 pour 696,01 € par mois hors assurance sur 25 ans

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un bien en zone B1 pour 171.000 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage mis en apport par le client), un prêt amortissable à taux fixe de 171.000€ sur 25 ans à 1,65%. Taux effectif global : 1,65% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 696,01 € - Coût total du crédit 37.803 € - Selon le barème en vigueur en mai 2019 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur. VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. [www.vousfinancer.com](http://www.vousfinancer.com). SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence de Bron, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer immatriculée au RCS de LYON sous le n°828 708 743 – SAS Sud-Est Courtage au capital de 10.000 € - Adresse : 7, Rue du Colonel Chambonnet 69500 BRON et siège social : 9, Montée de la rue 69970 CHAPONNAY. Courtier en crédit immobilier et mandataire d'assurances immatriculé au registre de l'orias ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 17002640. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur [www.vousfinancer.com](http://www.vousfinancer.com)